Certifiés conforme à l'original
Julien MARCHETTI
Président



STATUTS

ABEILLE CARROSSERIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

ARTICLE 1 – FORME
Société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les lois en vigueur.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION
ABEILLE CARROSSERIE

ARTICLE 3 – OBJET
Carrosserie, réparation, entretien, peinture automobile, achat/vente de véhicules et activités connexes.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL
207 route de la Ciotat, 13400 Aubagne

ARTICLE 5 – DURÉE
99 ans

ARTICLE 6 – APPORTS
Apport en numéraire : 2 000 €

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL
Capital : 2 000 € divisé en 200 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

ARTICLE 7 BIS – FORMES DES ACTIONS
Actions nominatives inscrites en compte.

ARTICLE 8 – PRÉSIDENT
Président : Julien MARCHETTI, disposant des pouvoirs les plus étendus.

ARTICLE 9 – DÉCISIONS
L’associé unique exerce les pouvoirs de l’assemblée.

ARTICLE 10 – EXERCICE SOCIAL
Du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 11 – COMPTES
Établissement et approbation des comptes conformément à la loi.

ARTICLE 12 – RÉSULTAT
Affectation selon dispositions légales.

ARTICLE 13 – DISSOLUTION
Décision de l’associé unique.

ARTICLE 14 – LITIGES
Tribunaux compétents.

JM

Fait à Aubagne, le 02 février 2026

Le Président et Associé unique
Julien MARCHETTI

Signature : 

JM